

Compte-rendu #10 – Séance du 20 avril 2021

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Question de la députée Joëlle Kapompolé (PS) :

[« Introduction de quota de femmes au sein des commissions scientifiques de sélection afin de promouvoir l'égalité des chances »](#)

« En février dernier, le **Fonds national suisse de la recherche scientifique** (FNS) a annoncé sa décision d'introduire un **quota de femmes au sein de ses organes d'évaluation**. Les quotas sont fixés à **40 % de femmes** dans les différents conseils. Cette politique volontariste vise à rééquilibrer la présence des femmes ayant des postes scientifiques et à accroître le nombre de femmes ayant une chaire professorale au sein des universités.

En 2016, la Fédération Wallonie-Bruxelles comptait 51 % de femmes assistantes, mais seulement 16 % de femmes nommées professeures ordinaires. Les chiffres publiés par le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) en 2017 confirment cette tendance puisque notre entité compte 46,8 % de femmes ayant reçu un mandat de doctorante alors qu'elles ne représentent plus que 31,5 % des bénéficiaires d'un mandat de chercheur permanent. [...]

Madame la Ministre, **il est vraiment essentiel de rééquilibrer la présence des femmes au sein des organes d'évaluation** et je sais que vous êtes attentive à cette question. Que pensez-vous de l'initiative du FNS en vue de lutter contre ces déséquilibres ? **Disposez-vous d'informations actualisées sur la proportion de femmes au sein des commissions scientifiques du FNRS ?** Existe-t-il des commissions scientifiques où la représentation des femmes tombe en dessous d'un tiers ? **Est-ce qu'un quota de genre est imposé au conseil d'administration du FNRS ou aux comités de gestion de ses différents fonds ?** Un tel quota est vraiment important à ce niveau où se prennent les décisions. Serait-il envisageable de soumettre au conseil d'administration la fixation de quotas ou d'autres mesures qui permettraient d'inscrire le FNRS dans la logique l'initiative suisse ?

Lors de notre séance du 23 février, vous avez mentionné l'**élargissement de la mesure « cascade »** à d'autres institutions ou encore l'intégration d'un critère de genre dans la clé de répartition du financement des actions de recherche concertées. Avez-vous déjà consulté les institutions sur ces deux dossiers ? Quel est votre calendrier pour l'adoption de ces mesures ?



En dehors de ces deux mesures et de la création récente de la commission « Genre » au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), **quelles sont les autres mesures prévues pour lutter contre toutes les discriminations de genre dans la recherche ?**

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« Dans le cadre d'une étude menée en 2017 et publiée dans une revue scientifique, **le FNRS a constaté que le taux de succès des candidates n'est pas différent de celui des candidats dans les appels organisés par le fonds de recherche. Le problème vient plutôt de la diminution du nombre de candidates au fil de la carrière scientifique.** En outre, les biais de genre sont susceptibles de toucher aussi bien les évaluatrices que les évaluateurs. À cet égard, il est important de **mettre l'accent sur la sensibilisation des évaluatrices et des évaluateurs** à l'existence de possibles biais de genre, ce que privilégie actuellement le FNRS.

Toutefois, le FNRS est conscient du problème de manque de représentation des femmes parmi les évaluateurs et sensibilise donc de manière régulière le comité d'accompagnement, qui nomme les membres des commissions scientifiques, aux questions d'équilibre des genres au sein de ces commissions. Au regard de la durée des mandats des membres de ces commissions, il faut parfois beaucoup de temps pour effectuer les rééquilibrages.

Enfin, **il ne faut pas non plus perdre de vue la faible proportion des femmes actives dans la recherche, ce qui fait que le vivier de membres potentiels de certaines commissions scientifiques est très pauvre en femmes.** C'est le cas de l'informatique par exemple, ce qui rend la représentation des femmes d'autant plus compliquée.

Les chiffres que vous me demandez, Madame la Députée, sont disponibles sur le site du FNRS. **La proportion de femmes dans les instances d'évaluation du fonds est passée de 25,2 % en 2019 à 31,8 % début 2021. Sur treize commissions scientifiques, sept présentent moins d'un tiers de membres féminins.** Les différents établissements d'enseignement supérieur n'ont pas encore été consultés quant à l'élargissement potentiel de la mesure « cascade » à d'autres institutions ou encore à l'intégration d'un critère de genre dans la clé de répartition du financement des actions de recherche concertées. Je me suis fixé comme objectif d'instaurer ces mesures dans le courant de l'année 2022. »

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020cc0bc>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.